

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 novembre 2011

---

**LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012**  
(Nouvelle lecture) - (n° 3933)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 120

présenté par  
Mme Pinville, rapporteure  
au nom de la commission des affaires sociales  
pour la branche famille  
et M. Lefrand

-----  
**ARTICLE 58 BIS B**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article supprime la possibilité de cumul, pour certains parents, de l'allocation de base de la PAJE et du complément de libre choix d'activité (CLCA), alors que nous ne disposons pas d'éléments d'information suffisants sur les conséquences d'une telle mesure.

Il avait été repoussé par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale.

Le présent amendement propose donc de supprimer cet article introduit par le Sénat.